

## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE CORSE DE PADEL 2025 VETERANS

Les Championnats de Corse de Padel Vetérans dames et messieurs sont ouverts aux joueurs de 45 ans et plus. Le mode de sélection pour la phase finale des championnats régionaux est similaire à celui utilisé par la FFT pour les championnats de France. Il comprendra des phases départementales et une phase finale régionale avec 24 équipes (16 paires Hommes et 8 paires Femmes) respectant les règlements FFT des championnats régionaux. Valorisation des épreuves en P500.

Pour participer à un Championnat régional par paire qualificatif pour des championnats de France, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue, ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.

- **Catégories** : joueurs de nationalité Françaises nés en 1980 ET AVANT
- **Date nationale pour la phase finale** : 22 et 23 mars 2025
- **Lieu** : Centre Territorial à Lucciana
- **Inscription** : 40 € /équipe
- **Date limite d'inscription** : 7 février 2025 à 12H
- **Date limite de prise de licence** : **31/10/2024 à 23H59. (Règlement FFT)**
- **Date de qualification pour les mutations** (sauf déménagement) : 31/10/2024 à 23H59.
- **Epreuve qualificative pour les Championnats de France** : 13 au 15 juin 2025

DEROULEMENT DE LA COMPETITION : 1 seule épreuve en 2 phases

La Commission Régionale de Padel pourra prendre toutes les décisions nécessaires pour la bonne marche de l'épreuve, en collaboration avec la Commission Régionale d'Arbitrage.

Le coaching sera autorisé uniquement pour la phase finale régionale, par un coach désigné avant le début de la compétition, seulement aux changements de côté.

- **Poids des équipes pour les qualifiées d'office et les tableaux des phases départementales** :
  - Prise en compte du dernier classement connu à la date de clôture des inscriptions pour les Championnats de Corse.
- **Poids des équipes pour les tableaux des phases régionales** :
  - Prise en compte du dernier classement connu le jour de la compétition.
  - **Phases départementales qualificatives au Tableau Final**:
    - Corse du Sud , Ajaccio : **appel à candidature**
    - Haute Corse , Bastia : **appel à candidature**

Week-end des 22 et 23 Février 2025 : report 1 et 2 mars en cas de pluie

- **Phase Finale Régionale (P500) au Centre Territorial de Lucciana**:  
Week-end des 22 et 23 Mars 2025 : report début avril en cas de pluie

- Le nombre d'équipes qualifiées de chaque phase départementale pour la phase régionale sera déterminé en fonction du nombre de participants dans chaque secteur :
  - 4 à 7 équipes : 1Q
  - 8 à 11 équipes : 2Q
  - 12 à 15 équipes : 3Q
  - 16 équipes ou + : 4Q

Si moins de 4 équipes dans un secteur, 1 seule phase départementale regroupant toutes les équipes.

Les équipes mixtes (paire constituée par des joueurs de différent secteur) ou distantes de + de 80km des lieux d'épreuves peuvent être indifféremment réparties dans les 2 secteurs en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Si besoin, 1 ou plusieurs Wild-Card pourront être attribuées pour les places restantes, sur proposition de la commission padel.

## HOMMES

- Les 16 équipes présentent pour la phase régionale : (tableau à entrée échelonnée, 4 équipes TDS en ¼).
- **Les 8 meilleures équipes messieurs inscrites directement qualifiées pour la phase régionale**
- **Maximum 8 équipes qualifiées des phases départementales**

Si 16 équipes ou moins d'inscrites, phase régionale direct.

## FEMMES

Les 8 équipes présentent pour la phase régionale : (tableau à entrée échelonnée, 2 équipes TDS en ½).

- **Les 4 meilleures équipes dames inscrites directement qualifiées pour la phase régionale**
- **Maximum 4 équipes qualifiées des phases départementales**

Si 8 équipes ou moins d'inscrites, phase régionale directe

***Les joueurs doivent présenter (de manière imprimée et/ou dématérialisée) les documents suivants au juge-arbitre :***

- ✓ ***la licence***
- ✓ ***la pièce d'identité avec photographie (carte nationale d'identité ou passeport)***